

**COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018**

**Date de la convocation: 02 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

**Présents:** Mme GUÉRIN Maire, Ms. AMPE et COQUEREL Adjoints.  
Mme et Ms ZUNINO, BLAISE, CHARTIER, DELESTANG, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESSVAUX.

**Absents excusés:** M. ZUNINO est représenté par Mme BLAISE, M. CHARTIER est représenté par M. DELESTANG.

Madame LAUNAY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2017, budget futur lotissement ;*
- *Présentation et vote du Compte de Gestion 2017, budget futur lotissement ;*
- *Affectation des résultats 2017, budget futur Lotissement ;*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2018, budget futur lotissement ;*
- *Présentation et vote du Compte Administratif 2017, budget Principal ;*
- *Présentation et vote du Compte de Gestion 2017, budget Principal ;*
- *Affectation des résultats 2017, budget Principal ;*
- *Vote des quatre taxes 2018 ;*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2018, budget principal ;*
- *Informations et questions diverses.*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-009**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de BRILHAULT Alain, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de de LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

. résultats reportés	0,00
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2017	0,00

**Section d'investissement**

. résultat de clôture 2016	5,62
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2017	5,62

**Restes à réaliser**

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-010**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

**APPROUVE** le Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-011**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

**En section de fonctionnement**

. un résultat de clôture de l'exercice 2016	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2017	0,00
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00

**En section d'investissement**

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	5,62
. un solde des restes à réaliser 2017	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00

**DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

. au compte 1068 (recettes)	0,00
-----------------------------	------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00
---	------

Adoptée à l'unanimité.

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-012**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 35 897,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 35 902,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	35 897,00 €	35 897,00 €
<b>Section d'investissement</b>	35 902,00 €	35 902,00 €
<b>TOTAL</b>	71 799,00 €	71 799,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif 2018 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Les crédits ouverts sont la simple constatation du stock (valeur foncière et des études préalables), il n'y a aucuns travaux de prévus en 2018.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-013**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de BRILHAULT Alain, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de DE LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

. Résultats reportés	100 103,22
. Dépenses de l'exercice	161 375,21
. Recettes de l'exercice	213 263,93
. Résultat de l'exercice	51 888,72
. Résultat de clôture 2017	151 991,94

**Section d'investissement**

. Résultat de clôture 2016	-13 606,09
. Dépenses de l'exercice	52 081,45
. Recettes de l'exercice	57 510,36
. Résultat de l'exercice	5 428,91
. Résultat de clôture 2017	- 8 177,18

**Restes à réaliser**

. En dépenses d'investissement	9 485,00
. En recettes d'investissement	0,00
. Solde	- 9 485,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-014**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL :**  
**DÉLIBÉRATION N° 2018-015**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

**En section de fonctionnement**

. Un résultat de clôture de l'exercice 2016	100 103,22
. Un résultat positif pour l'exercice 2017	51 888,72
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	151 991,94

**En section d'investissement**

. Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 8 177,18
. Un solde des restes à réaliser 2017	- 9 485,00

. Soit un besoin de financement de 17 662,18

**DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- En section d'investissement de l'exercice 2018
  - . Au compte 1068 (recettes) 17 662,18
- En section de fonctionnement de l'exercice 2018
  - . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 134 329,76

Adoptée à l'unanimité.

**VOTE DES QUATRES TAXES LOCALES – TAUX 2018 :**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-016**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **62 000,00 €** ;

**Considérant** que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 6,42 %
- Foncier bâti = 2,58 %
- Foncier non bâti = 13,85 %
- CFE = 7,32 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale, sauf en cas de modification substantielle des bases.

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL :**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-017**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 309 399,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 69 396,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	309 399,00 €	309 399,00 €
<b>Section d'investissement</b>	69 396,00 €	69 396,00 €
<b>TOTAL</b>	378 795,00 €	378 795,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif 2018 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Les principales dépenses d'investissements prévus au budget primitif 2018 sont :

- Remboursement du capital de la dette :	17 414,00
- Enfouissement réseaux télécom (le clos des champs)	4 912,00
- Voirie – remplacement 2 mâts de candélabre	5 510,00
- Plateforme ordures ménagères et tri sélectif	6 192,00
- Rénovation mur du cimetière et travaux divers	24 690,00

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS :**

Suite à la proposition de Monsieur le Receveur et aux disponibilités financières de la Commune, il serait envisageable de procéder à la réfection totale de la toiture de l'église, dans un délai de un ou deux ans, avec le soutien financier de l'Association du Patrimoine et peut-être des subventions publiques, et sans recours à l'emprunt.

Des conseillers municipaux s'interrogent sur l'opportunité d'un tel investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures, et les Membres présents ont signé le registre.